

## **1348 - Le Problème du liquide jaunâtre dans le cycle menstruelle**

---

### **question**

J'ai un problème relatif au cycle menstruel. Chaque fois que je prends un bain (rituel) à la suite de la fin des écoulements, je constate la sécrétion d'un liquide jaunâtre tirant sur le blanc. Ce liquide s'échappe de moi en dehors du temps du cycle. Devrais-je attendre la fin de l'écoulement de ce liquide pour prendre le bain ? Parfois il s'écoule abondamment, parfois en petite quantité. Dès fois le liquide en question s'écoule parfois il ne le fait pas. J'ai vraiment besoin de savoir parce qu'il m'est difficile de déterminer le moment de reprendre les prières.

### **la réponse favorite**

Louange à Allah

Ce qui est habituel chez les femmes ,c'est d'abord l'écoulement d'un sang pur suivi d'un liquide foncé puis d'une sécrétion jaunâtre.Après quoi apparaît le liquide blanc appelé al-qassa al-baydhaa qui marque le retour à l'état de propreté rituelle.Chez certaines femmes, tout s'arrête après la cessation de l'écoulement du liquide jaunâtre et elles ne voient pas le liquide blanc par la suite ; elles constatent plutôt un écoulement.Si cet état persiste pendant près d'un jour complet,cela marque le retour de l'état de propreté,même si l'on ne voit pas al-qassa al-baydhaa.Mais si l'intéressée est habituée à un écoulement de sang suivi d'une sécrétion foncée suivi de l'écoulement d'un liquide jaunâtre et que le tout se déroule dans une durée déterminée comme 7 jours , par exemple, suivis d'un dessèchement,l'intéressée doit se laver et reprendre ses prières ; elle n'a pas à attendre un jour complet.

Si la femme constate qu'elle est redevenue propre ;que ce soit après avoir vu le liquide blanc ou à la suite d'un dessèchement qui a duré plus d'un jour et qui a été suivi par la suite de l'apparition d'un sang foncé ou d'un liquide jaunâtre, elle n'a rien à faire et ne doit pas en tenir compte.Elle

# **L'islam en questions et réponses**

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

maintient son état de propreté , à moins que l'écoulement du sang recommence.

Ceci (est fondé) sur les propos d'Um Salamata (P.A.a) : « Nous ne tenions pas compte du sang foncé ni du liquide jaunâtre sécrétés après le retour à l'état de propreté.

Sur la base de ce qui précède, il convient que vous précisiez votre habitude. Ou bien elle est régulière ou bien elle ne l'est pas. Dans le second cas, il faut attendre le retour de l'état de propreté, à moins que l'écoulement du sang et les sécrétions qui le suivent persistent durant 15 jours. Si cette durée est atteinte et que l'intéressée ne recouvre pas l'état de propreté, elle devra prendre un bain rituel et recommence les prières ; elle n'encourra plus rien, s'il plaît à Allah.

Celle qui a une habitude régulière est soumise aux détails précédemment cités.